



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 07 AVRIL 2022

Convocation du 1^{er} avril 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2022 ;
- 2) Approbation du budget primitif 2022 : Budget général ;
- 3) Attribution de la subvention 2022 aux associations pour services rendus ;
- 4) Attribution de la subvention 2022 au CCAS ;
- 5) Vote des taxes locales ;
- 6) Demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim ;
- 7) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle– HURTER Marthe - WOESSNER Céline - FRANÇOIS Marion
- LAUER Marie-Noëlle - CROIZET-LEJEUNE Frédérique

MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – JEHL Joffrey –
CROIZET Eric - EUVRARD Patrick - WEIBEL Philippe – REIBEL Mathieu – MEYER Gaël
- SCHNEE Clément

ABSENTES EXCUSEES : NOISIEZ Clarisse (procuration à Marie-Noëlle LAUER)
FINCK Marie (procuration à Frédérique CROIZET-LEJEUNE)
MARTZ-OFFERLE Céline

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2022**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal

- après avoir pris connaissance de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Hindisheim,
- après avoir pris connaissance des propositions budgétaires faites par le Maire pour 2022,

Décide à l'unanimité

D'adopter le Budget Primitif 2022 - Budget Général proposé qui porte sur la balance suivante :

	DEPENSES				RECETTES				
	Réelles	OP/ordre	Restes à réaliser	TOTAL	Réelles	Affect résultat	OP/ordre	Restes à réaliser	TOTAL
Fonctionnement	893 419.68	258 286.48		1 151 706.16	926 058.60				926 058.60
Report N-1						225 647.56			225 647.56
TOTAL	893 419.68	258 286.48		1 151 706.16	926 058.60	225 647.56			1 151 706.16
Investissement	968 830.00	19 000.00		987 830.00	388 330.00		277 286.48		665 616.48
Report N -1						322 213.52			322 213.52
TOTAL	968 830.00	19 000.00		987 830.00	388 330.00	322 213.52	277 286.48		987 830.00
TOTAL	1 862 249.68	277 286.48		2 139 536.16	1 314 388.60	547 861.08	277 286.46		2 139 536.16

Le Budget est adopté au niveau du chapitre.

3) ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2022 AUX ASSOCIATIONS POUR SERVICES RENDUS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait adopté le principe de décider annuellement l'allocation d'une subvention pour services rendus aux associations sollicitées pour l'animation de manifestations décidées par la municipalité.

Dès lors il soumet à l'appréciation des conseillers le calendrier de ces manifestations organisées par la commune en 2021 ainsi que la liste des associations participantes à l'animation des cérémonies organisées par la municipalité.

Mme Christelle SCHNEIDER ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer une subvention, en remerciement, pour services rendus aux associations suivantes :**
Musique Espérance-St Etienne : 200 €
Chorale Ste Cécile : 200 €
- **D'octroyer une subvention de 600 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de HINDISHEIM pour services rendus et participation à la cotisation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin.**
- **D'autoriser le maire à verser ces subventions.**

4) ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2022 AU CCAS

Vu le budget primitif communal pour l'année 2022

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de HINDISHEIM un premier acompte au titre de la subvention de fonctionnement de 7 000 €.**

Il charge le maire d'exécuter cette décision.

5) VOTE DES TAXES LOCALES

Par délibération du 12 avril 2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17.00 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.88 %

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département a été transféré à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes depuis 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à 17 voix pour (dont 2 procurations) et 1 voix contre (JEHL Joffrey)

- **D'augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :**
 - **TFPB : 17.50 %**
 - **TFPNB : 37.00 %**

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM

M. le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim, afin de subventionner l'acquisition d'une pompe de forage.

Le coût total du devis s'élève à 3 647.45 € TTC représentant une subvention de 547.12 €.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 17 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention (MEYER Gaël)

- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur présentation de la facture acquittée d'un montant total de 3 647.45 €, représentant une subvention de 547.12 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

7) DIVERS

a) Informations

Solidarité Ukraine : une famille Ukrainienne a rejoint le Presbytère depuis le 06 avril 2022. M. le Maire remercie le CCAS et tous ceux qui se sont mobilisés pour permettre cet hébergement temporaire.

M. le Maire rappelle également l'organisation des bureaux de vote pour les prochaines élections.

L'animation biodéchets aura lieu vendredi 08 avril de 15h à 19h en mairie.

Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire, montre le nouveau plan du sentier découverte qui a été offert par la société France Plan Publicité de Hindisheim, il s'agit d'un plan dessiné à l'époque par Brigitte ANTZ.

b) Urbanisme

Déclaration préalable

- GAUDEL Yann – Rue Robert Toutain

Mise en place d'une clôture

- KAYSER Yannick – 300 rue de Fossé
Ravalement des façades et aménagement paysager
Accordée
- SIESO Laurent – 148 rue Principale
Rénovation de la clôture et du portail
- MINET Vincent – 24A rue des Prunus
Pose d'une fenêtre de toit
- BRUCKERT Jean-Marc – 166B rue des Romains
Mise en place d'un abri de jardin

Droit de préemption

296 rue de la Gare
33 rue des Fleurs

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

c) **Prochaines dates à retenir**

- Dimanche 10 avril 2022 : Elections présidentielles 1^{er} tour
- Du 10 au 29 avril 2022 : Exposition photos
- Vendredi 29 avril 2022 : Cérémonie de remise des prix photos
- Dimanche 24 avril 2022 : Elections présidentielles 2^{ème} tour
- Samedi 30 avril 2022 : Osterputz
- Vendredi 13 mai 2022 : Formation défibrillateur
- Jeudi 02 juin 2022 : Conseil municipal
- Dimanche 12 juin 2022 : Elections législatives 1^{er} tour
- Dimanche 19 juin 2022 : Elections législatives 2^{ème} tour
- Jeudi 07 juillet 2022 : Conseil municipal

d) **Tour de table**

Céline WOESSNER remercie le groupe déco pour l'embellissement du village.

Fin de séance : 21h55